CORRIGÉ NON OFFICIEL

BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité

U11 - Prise en charge d'un site

Session 2008

Proposition de corrigé rédigée par FormaV pour s'entraîner. Ce n'est pas le corrigé officiel de l'examen et elle ne remplace pas les éléments de correction officiels.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

BP Agent technique de prévention et de sécurité

Session 2008 • Code sujet : **D1** • Durée : **3 h** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Management de l'équipe de sécurité incendie (3 questions) **Page 3**

2. Prévention et lutte contre la malveillance (5 questions) **Page 6**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2008/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2008 - 2-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Management de l'équipe de sécurité incendie

Le dossier porte sur les obligations de sécurité de l'établissement et sur les risques liés à la recharge des batteries de chariots élévateurs, dont l'hydrolyse dégage de l'hydrogène explosif. Il demande également d'appliquer la règle APSAD R4 au bâtiment de maintenance, à ses différentes zones et à des activités particulières.

Question 1. En prévision d'un contrôle de l'inspection du travail, présenter les mesures de sécurité que le chef de l'établissement doit mettre en œuvre pour assurer la sécurité dans l'entreprise.

Le chef d'établissement évalue les risques et les consigne dans le DUERP, qu'il actualise. Il met en œuvre les principes généraux de prévention : supprimer les risques, les combattre à la source et adapter le travail. Il fournit des équipements de travail et de protection adaptés et veille à leur entretien.

Il informe et forme les salariés, organise les secours, assure le suivi de leur santé au travail et associe les représentants du personnel à la prévention. Il tient les documents réglementaires à disposition de l'inspection du travail.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Évaluer les risques, actualiser le DUERP, prévenir et réduire les risques, informer et former les salariés, fournir des équipements adaptés, organiser les secours et assurer le suivi de santé au travail.

Question 2. Pour le local de recharge des batteries des chariots élévateurs, où l'hydrolyse dégage de l'hydrogène explosif, indiquer les mesures de sécurité à mettre en œuvre.

La charge dégage de l'hydrogène, gaz explosif susceptible de s'accumuler en partie haute. Le local doit être dédié à la recharge et disposer d'une ventilation efficace, notamment en partie haute. Les matériels électriques doivent être adaptés au risque d'atmosphère explosive.

- Écarter flammes, étincelles, cigarettes et autres sources d'inflammation ; afficher les consignes de sécurité.
- Protéger les batteries des chocs et rendre accessible la coupure électrique.
- Prévoir lunettes, gants adaptés à l'électrolyte, lave-yeux et moyens de traiter les déversements.
- Former les opérateurs et contrôler régulièrement la ventilation, les batteries et les chargeurs.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Local dédié et ventilé en partie haute, équipements adaptés au risque ATEX, suppression des sources d'inflammation, moyens de protection contre l'électrolyte et opérateurs formés.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 3. **Rendre conforme à la règle APSAD R4 le bâtiment de maintenance : compléter, pour chaque zone, l'activité, la classe de feu et la dotation de base, puis indiquer les protections complémentaires pour l'ensemble bureautique, l'armoire électrique et le stockage en hauteur, ainsi que la protection de l'aire extérieure de stockage de cuivre et de marchandises diverses.**

Zone	Activité	Classe de feu	Dotation de base
Secteur usinage, 280 m²	Usinage	A et B	2 extincteurs de 6 L à eau pulvérisée avec additif
Magasin, 420 m²	Stockage de marchandises	A	3 extincteurs de 6 L à eau pulvérisée avec additif
Stockage en hauteur, 250 m²	Stockage de solides	A	2 extincteurs de 6 L à eau pulvérisée avec additif
Bureau, 320 m²	Bureautique	A	2 extincteurs de 6 L à eau pulvérisée avec additif
Réfectoire, 75 m²	Restauration et mobilier	A	1 extincteur de 6 L à eau pulvérisée avec additif
Vestiaire, 120 m²	Textiles	A	1 extincteur de 6 L à eau pulvérisée avec additif
Atelier, 280 m²	Travaux de maintenance	A et B	2 extincteurs de 6 L à eau pulvérisée avec additif

La dotation de base applique un appareil par tranche de 200 m², arrondie au supérieur, avec au moins un appareil par zone. Prévoir des CO_2 pour l'ensemble bureautique et l'armoire électrique, des extincteurs poudre de 9 kg aux accès du stockage en hauteur et 6 appareils poudre de 9 kg pour l'aire extérieure.

Table APSAD R4 complétée

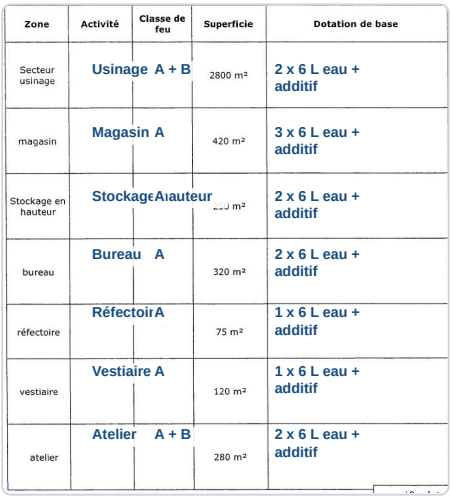

Zone	Activité	Classe de feu	Superficie	Dotation de base
Secteur usinage	Usinage	A + B	2800 m²	2 x 6 L eau + additif
magasin	Magasin	A	420 m²	3 x 6 L eau + additif
Stockage en hauteur	Stockage	A	hauteur	2 x 6 L eau + additif
bureau	Bureau	A	320 m²	2 x 6 L eau + additif
réfectoire	Réfectoir	A	75 m²	1 x 6 L eau + additif
vestiaire	Vestiaire	A	120 m²	1 x 6 L eau + additif
atelier	Atelier	A + B	280 m²	2 x 6 L eau + additif

Protections complémentaires APSAD R4

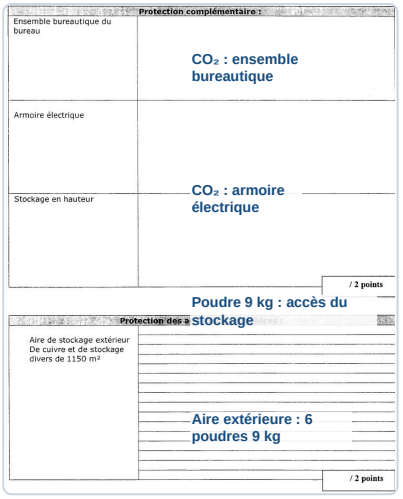

✓ RÉPONSE À RETENIR

Base : 13 extincteurs de 6 L. Compléments : CO_2 pour la bureautique et l'armoire électrique, poudre de 9 kg pour le stockage en hauteur et 6 appareils poudre de 9 kg sur l'aire extérieure.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Prévention et lutte contre la malveillance

La mission 1 étudie l'installation d'une détection intrusion dans un local isolé prévu pour stocker 45 tonnes de cuivre, en tenant compte de sa construction, de ses ouvertures et du plan fourni. La mission 2 porte sur l'adaptation du contrôle d'accès d'un site industriel aux flux quotidiens de salariés, visiteurs, poids lourds et entreprises extérieures.

Mission 1

Question M1.1. Déterminer le classement de l'établissement au regard de son activité et des marchandises stockées, puis justifier ce classement.

Le bâtiment est exclusivement affecté au stockage de 45 tonnes de cuivre, métal non ferreux de forte valeur et facilement revendable. Le classement retenu pour l'étude est la classe de risque 4. Ce risque est aggravé par l'isolement du local, ses deux portes et ses huit fenêtres de toiture. Il s'agit du classement lié au risque d'intrusion et aux biens stockés, non d'une classe de résistance au feu.

Classement	Justificatifs
Classe 4, risque élevé	45 tonnes de cuivre, local isolé, deux portes et huit fenêtres de toiture.

Classement de l'établissement complété

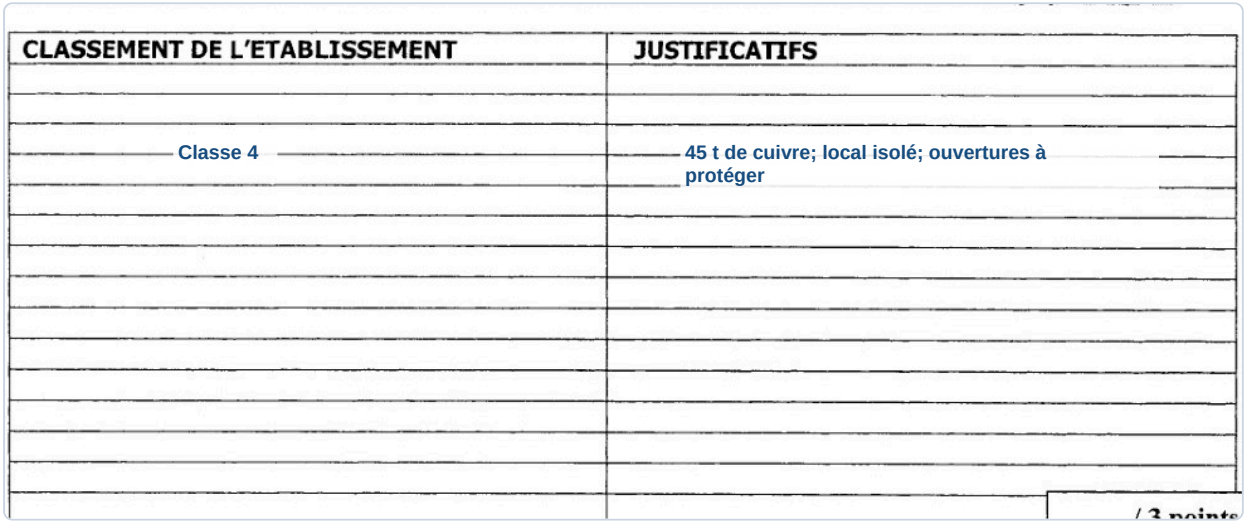

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Classe 4 : risque élevé lié au stockage de 45 tonnes de cuivre dans un local isolé.

Question M1.2. Déterminer les exigences de surveillance, de pénétration et de mouvement applicables au local, et justifier les exigences retenues.

Exigence	Justification
Surveillance lorsque le local est inoccupé	Le stock doit rester protégé hors présence du personnel.
Détection de pénétration	Protéger les deux portes et les huit fenêtres de toiture.
Détection de mouvement	Couvrir le volume intérieur, sans cloison, sur 480 m².

FormaV - document d'entraînement non officiel

La surveillance s’active à la fermeture et se désactive par une commande réservée aux personnes autorisées. La détection de pénétration signale l’attaque ou l’ouverture d’un accès; la détection de mouvement repère un intrus ayant franchi l’enveloppe. Le choix des détecteurs doit tenir compte des fenêtres fixes en verre armé et de la configuration réelle du local.

Exigences de surveillance complétées

EXIGENCES DE SURVEILLANCE	JUSTIFICATIFS
Local inoccupé : surveillance active	
2 portes + 8 fenêtres : détection de pénétration	
Volume intérieur : détection de mouvement	
	/ 5 point

✓ RÉPONSE À RETENIR

Surveiller le local inoccupé, détecter les attaques aux accès et les mouvements dans tout le volume.

Question M1.3. À partir des deux études précédentes, déterminer les exigences minimales de l'installation de détection intrusion et justifier les choix.

Les deux études précédentes conduisent à protéger à la fois les accès et l’intérieur du local. Les détecteurs d’ouverture ou d’attaque sont adaptés aux deux portes; un dispositif compatible avec le vitrage protège les huit fenêtres fixes de toiture. Une détection volumétrique couvre ensuite l’ensemble du volume, sans angle mort. L’installation comprend également une centrale, une alimentation de secours et les dispositifs de signalisation et de transmission prévus pour la mise en alarme.

La position et la portée des appareils sont vérifiées sur place, en tenant compte de la charpente et du stockage du cuivre. Les circuits et appareils doivent être protégés contre le sabotage; les essais valident chaque zone et la transmission d’alarme.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Exigences minimales de l’installation complétées

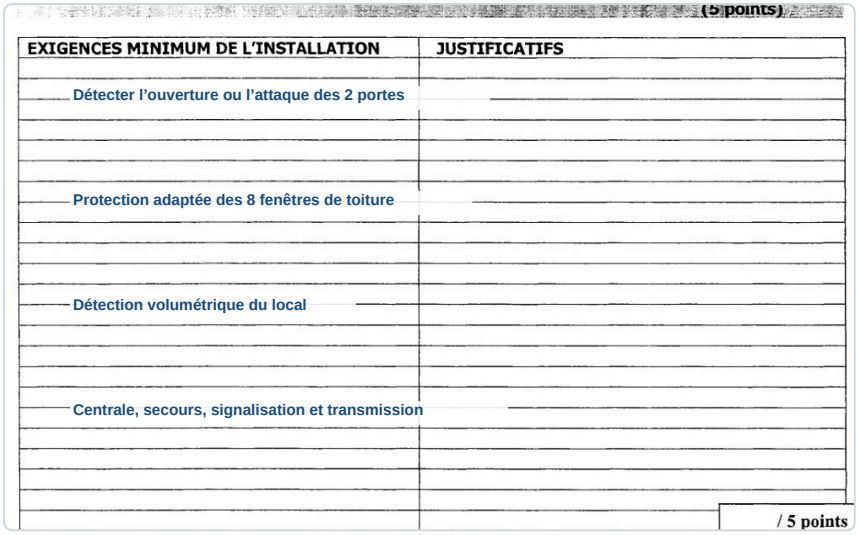

(5 points)

EXIGENCES MINIMUM DE L’INSTALLATION	JUSTIFICATIFS
Détecter l’ouverture ou l’attaque des 2 portes	
Protection adaptée des 8 fenêtres de toiture	
Détection volumétrique du local	
Centrale, secours, signalisation et transmission	

/ 5 points

✓ RÉPONSE À RETENIR

Minimum : protection des deux portes et des huit fenêtres, détection volumétrique, centrale et signalisation/transmission d’alarme.

Question M1.4. Proposer un système de détection adapté au local en précisant le matériel retenu, son implantation sur le plan et la justification de chaque choix.

Matériel	Implantation	Justification
Contacts d’ouverture	Sur chacune des deux portes, côté intérieur	Signaler leur ouverture.
Détection d’attaque des vitrages	Dispositifs compatibles avec les huit fenêtres de toiture	Détecter une tentative de pénétration par le toit.
Détecteur volumétrique	Dans le volume intérieur, orienté pour couvrir la longueur du local	Détecter un intrus après franchissement.
Centrale et transmission	Dans une zone protégée, avec signalisation et alimentation de secours	Déclencher et transmettre l’alarme.

Sur le plan, les contacts sont placés au droit des portes dessinées et le détecteur volumétrique dans le local. Les fenêtres de toiture ne figurent pas sur ce plan : leur dispositif de protection est donc indiqué séparément. Vérifier la couverture réelle, les masquages liés au stockage, l’autoprotection et le fonctionnement de chaque zone.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Implantation proposée sur le plan

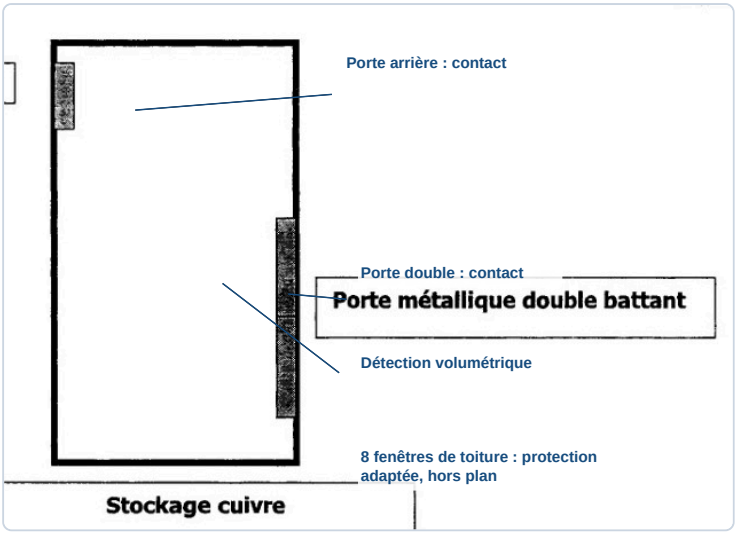

✓ RÉPONSE À RETENIR

Contacts aux deux portes, protection des huit fenêtres, détection volumétrique intérieure et centrale avec transmission d'alarme.

Mission 2

Question M2.1. Proposer un système de contrôle d'accès adapté à la situation actuelle et aux flux journaliers. Prendre en compte l'accueil des personnes et des véhicules, notamment les 284 salariés, les 35 visiteurs, les 42 mouvements de poids lourds et les 12 entreprises extérieures avec leurs véhicules professionnels. Compléter le tableau récapitulatif des moyens mis en œuvre et de leurs justifications pour les employés, visiteurs ou ouvriers externes, véhicules de la société et véhicules externes.

Le contrôle humain reste central : distinguer les flux piétons des flux véhicules, vérifier les autorisations et enregistrer les entrées et sorties. Organiser un accès piéton avec contrôle des badges et un point d'accueil pour les personnes extérieures. Pour les véhicules, prévoir un poste de contrôle et une barrière. Les 42 mouvements de poids lourds désignent des mouvements, pas nécessairement 42 véhicules différents; les 12 entreprises extérieures viennent avec leurs véhicules professionnels.

Personnes ou véhicules	Moyens mis en œuvre	Justificatifs
Employés, 284 par jour	Badge nominatif, contrôle piéton et registre des anomalies	Accès individualisé et traçabilité.
Visiteurs, 35 par jour, et ouvriers externes	Accueil, vérification d'identité et d'autorisation, badge temporaire	Limiter l'accès aux zones et à la durée autorisées.
Véhicules de la société	Contrôle à l'entrée, barrière et enregistrement	Réserver l'accès aux véhicules autorisés.
Véhicules externes	Contrôle humain, vérification du motif, barrière et registre	Suivre les mouvements des poids lourds et les véhicules des 12 entreprises.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Tableau récapitulatif du contrôle d’accès complété

Personnes ou véhicules	Moyens mis en oeuvre	Justificatifs
Employés	Badge nominatif; contrôle	Accès individualisé
Visiteurs ou ouvriers externes	Accueil; identité; badge te	Autorisation et accès limité
Véhicules de la société	Contrôle humain; barrière	Enregistrement des accès
Véhicules externes	Contrôle, barrière et regist	42 mouvements PL; 12 entreprises

✓ RÉPONSE À RETENIR

Badges et contrôle piéton; accueil et badges temporaires; poste humain, barrière et registre pour les véhicules.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2008)

Bilan de l'épreuve : Épreuve E1 du BP Agent technique de prévention et de sécurité, session 2008, repère D1, durée 3 h, coefficient 4. Elle évalue la sécurité incendie en entreprise, l'application de la règle APSAD R4, l'étude d'une détection intrusion selon APSAD R81 et la conception de modalités de contrôle d'accès adaptées aux flux humains et véhicules d'un site industriel.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La règle APSAD R4 sert à déterminer les moyens de protection incendie adaptés aux activités et aux zones d'un bâtiment.
- L'étude APSAD R81 relie le classement du site aux exigences de surveillance, de pénétration et de mouvement.
- Une proposition de détection intrusion précise le matériel, son implantation et la justification de chaque choix.
- Un contrôle d'accès distingue les catégories d'usagers et de véhicules ainsi que leurs besoins d'accueil.

Points de vigilance & attentes du jury

- Justifier les exigences de détection à partir des marchandises, des caractéristiques du local et de chacune de ses ouvertures.
- Pour la mise en conformité APSAD R4, traiter toutes les zones et toutes les protections complémentaires demandées.
- Sur le plan, localiser clairement les équipements de détection et relier chaque implantation à sa fonction.
- Distinguer les salariés, visiteurs ou intervenants externes, véhicules de la société et véhicules externes.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser la réponse à l'étude de détection intrusion ?

Suivez les étapes du sujet : classement de l'établissement, exigences de surveillance, de pénétration et de mouvement, exigences minimales, puis proposition du système. Justifiez chaque étape à partir des caractéristiques du local et des marchandises stockées.

Q : Que faut-il indiquer pour implanter les équipements de détection ?

Nommez chaque matériel retenu et localisez-le clairement sur le plan, en tenant compte des accès et de la configuration du local. Expliquez ensuite la fonction de l'équipement et en quoi son emplacement répond aux exigences étudiées.

Q : Comment répartir son temps dans cette épreuve de trois heures ?

Utilisez les points affichés pour répartir le temps entre les deux parties : 30 points pour chacune. Réservez une marge pour compléter les tableaux, rédiger les justifications et vérifier que chaque zone et chaque catégorie de flux a été traitée.

Q : Quelles règles techniques le sujet demande-t-il de mobiliser ?

La partie incendie demande l'application de la règle APSAD R4 au bâtiment de maintenance. L'étude de détection intrusion demande de répondre aux exigences minimales de la règle APSAD R81. Les choix doivent être justifiés.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2008/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2008 - 2-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du BP ATPS, classés par épreuve et par année :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du BP ATPS reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
bpatps.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.